

LE LOGEMENT SOCIAL

une seule demande, un seul dossier

Senlis

LE LOGEMENT SOCIAL
une seule demande,
un seul dossier



FAIRE UNE DEMANDE

Vous souhaitez déposer une demande de logement social à Senlis :

1. Au préalable, enregistrez votre demande sur le portail national unique www.demande-logement-social.gouv.fr et obtenez votre numéro unique d'enregistrement* ;
2. Une fois ce numéro obtenu, apportez-le au service logement ou à l'accueil de la mairie afin de vous faire connaître.

SUIVRE UNE DEMANDE

Vous venez de déposer une demande de logement auprès de notre service et vous souhaitez échanger avec nous ? Deux options s'offrent à vous :

- un échange téléphonique avec le maire adjoint en charge du logement ;
- une permanence physique les lundis de 9h à 12h, sur rendez-vous.

Contactez l'accueil de la Direction Action Sociale au **03 44 32 00 93**. Pour nous laisser un message, contactez l'accueil de la mairie au **03 44 32 00 80**.

Vous n'avez **pas d'ordinateur** ? pensez à la **médiathèque** de Senlis !

** En cas de difficultés pour remplir votre demande en ligne, prenez rendez-vous avec le service ou contactez l'espace France Services au 06 33 52 79 99.*

Senlis